

## LA CLCV C'EST AGIR ENSEMBLE POUR :

### Faire respecter vos droits

Adhérer à la CLCV, c'est rejoindre une association de plus de 30 000 membres. Se regrouper pour s'en-tendre, se faire entendre pour peser sur les choix et décisions des professionnels et des pouvoirs publics.

### Etre défendu à titre personnel

Accéder à des permanences locales d'information et de conseil,

Pouvoir vous abonner au service « CLCV SOS Juridique », Recevoir *Cadre de Vie*, le 1<sup>er</sup> magazine de la consommation citoyenne et son supplément *Copropriétaires* à des conditions privilégiées.

### Agir dans l'immédiat et à plus long terme

Adhérer à la CLCV, c'est défendre un intérêt particulier, personnel et immédiat mais c'est aussi soutenir et participer à une action à plus long terme.

En outre, par votre cotisation, vous contribuez à l'indépendance de l'association, par votre engagement, vous pouvez, si vous le souhaitez, participer à ses actions et décisions.



Offre exclusivement  
réservée aux adhérents  
de la CLCV et aux abonnés  
à *Cadre de Vie*

## “CLCV SOS Juridique”

Nos juristes professionnels spécialisés  
6 jours sur 7, de 9h à 20 h \* sans limitation  
du nombre d'appels pendant un an pour

**SEULEMENT 18 € / an**

En plus de la cotisation de base  
(et seulement 15 €  
lors du renouvellement de l'abonnement)

Avec le service  
“CLCV SOS Juridique”  
vous pourrez :

- joindre sur un simple appel téléphonique (non surtaxé) nos juristes professionnels spécialisés,
- obtenir une information, une orientation juridique sur les sujets liés à la consommation, l'immobilier, le logement locatif, l'accession et la copropriété, l'environnement, l'urbanisme, le droit de la famille et du travail.

\* samedi fermeture du service à 18 h

**CLCV**  
[www.clcv.org](http://www.clcv.org)

59 boulevard Exelmans 75016 Paris  
Tél. 01 56 54 32 10 - Fax : 01 43 70 72 02  
Email : [clcv@clcv.org](mailto:clcv@clcv.org)



[www.clcv.org](http://www.clcv.org)

**CONSOMMATEURS**  
avec la CLCV  
*Informez-vous,  
défendez-vous !*

## 4 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CLCV

### 1 Etre aidé pour surmonter les problèmes de la vie quotidienne

Vous êtes confronté (e) à un différend avec votre banque, un opérateur de téléphonie, une administration, un voyageur ; vous contestez la qualité d'un produit ou d'un service acheté ; vous avez constaté ou subi une arnaque...

Vous n'êtes pas d'accord avec la réévaluation de votre loyer, le montant de vos charges locatives ou de copropriété...

La CLCV vous accompagne dans le règlement de vos litiges. A partir des questions quotidiennes des consommateurs, témoins des dysfonctionnements de la société, elle agit aussi pour faire reconnaître leurs droits auprès des professionnels et fait avancer le droit de la consommation en s'adressant aux pouvoirs publics.

### 2 Obtenir des résultats concrets, pour vous et pour l'ensemble des consommateurs

#### Quelques exemples récents

- Action de groupe, facturation des parkings au quart d'heure, résiliation facilitée des contrats d'assurance (*loi Hamon 2014*)
- Encadrement des loyers dans les zones tendues et des frais d'agence pour les locataires, amélioration de la protection des locataires en meublé, liste exhaustive des frais que les syndicats pourront facturer en sus des honoraires de gestion courante, ouverte d'un compte séparé pour le syndicat des copropriétaires sans possibilité de dispense (*loi ALUR 2014*)
- L'important travail de la CLCV sur la formation des prix du gaz a permis une nouvelle réforme de la formule du prix du gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Possibilité pour les consommateurs de revenir aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz après les avoir quittés (*2010*)

#### Nous respectons la réglementation sur les données personnelles

Les données personnelles vous concernant sont traitées par l'association Consommation Logement et Cadre de Vie en tant que responsables de traitement. Ces informations sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre adhésion, de vos litiges et pour vous renseigner. Les informations obligatoires sont signalées par un astérisque. En adhérent, vous consentez au traitement de vos informations. Nous ne vendons pas, ne louons pas et ne cédon pas vos données personnelles à des tiers. Afin de pouvoir vous renseigner et traiter vos demandes, vos données peuvent être transmises au réseau des CLCV ainsi qu'aux prestataires auxquels nous pouvons faire appel dans le cadre des finalités mentionnées aux présentes. Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) par email : [dpo@clcv.org](mailto:dpo@clcv.org) ou par courrier : CLCV – DPO – 59 bd Exelmans, 75016 Paris. Vous disposez par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment depuis son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

- Encadrement du crédit renouvelable (*loi Lagarde 2010*)
- Pour tous les locataires, élaboration d'une liste de charges non récupérables en matière de gardiennage (*décret 2008*)
- Indexation des hausses annuelles de loyer (IRL) sur l'indice des prix à la consommation (*loi sur le pouvoir d'achat 2008*)
- Communications électroniques / non facturation des temps d'attente, interdiction de l'utilisation des numéros surtaxés pour les services après-vente et services clients des prestataires de biens et de services (*loi Chatel 2008*).

### 3 Contribuer à l'indépendance d'une association de consommateurs

Depuis sa création en 1952, la CLCV est indépendante de toute influence politique, syndicale, professionnelle ou religieuse. Elle défend l'intérêt collectif des consommateurs auprès des pouvoirs publics nationaux, européens, participe à l'élaboration des textes et veille à leur application.

Elle agit en justice afin de faire appliquer le droit de la consommation et veille à l'équilibre des contrats. Membre de l'organisation mondiale des consommateurs, Consumers International, la CLCV participe aussi activement aux travaux du Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc).

### 4 S'informer

- En consultant le site Internet généraliste de la CLCV : [www.clcv.org](http://www.clcv.org)
- Son site pratique sur l'alimentation et les dérives du marketing : [www.lepointsuratable.fr](http://www.lepointsuratable.fr)
- Et son site consacré à la copropriété : [www.actioncoproprietaires.org](http://www.actioncoproprietaires.org)

En recevant tous les mois par mail la lettre d'information de l'association : un zoom sur l'actualité. En lisant *Cadre de Vie*, le magazine de la consommation citoyenne.



M<sup>me</sup>  M

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Code postal

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Vous êtes  locataire ou  propriétaire

Nom du bailleur ou syndic : .....

Comment nous avez-vous connus ? Cochez la case correspondante :  médias  Internet  Bouche à oreille  autres : .....

#### JE CHOISIS LA FORMULE

**CLCV de base** ..... **30 €**

- Vous recevrez le magazine *Cadre de Vie*
- Vous accéderez aux conseils du secrétariat national

**OU**

**CLCV de base de soutien** ..... €  
Avec une cotisation volontaire plus élevée

**OU**

**CLCV-SOS Juridique** ..... **48 €**

- Vous recevrez le magazine *Cadre de Vie*
- Vous accéderez à nos permanences
- En plus, vous pourrez bénéficier du service téléphonique d'information et d'orientation "CLCV SOS Juridique"

**OU**

**CLCV-SOS Juridique de soutien** ..... €  
Avec une cotisation volontaire plus élevée

**Je demande à recevoir la lettre électronique mensuelle de la CLCV** ..... **GRATUIT**

Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre de CLCV à joindre à ce bulletin et à retourner à l'adresse indiquée page 1